



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

**DECISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 9 JANVIER CONCERNANT
LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE
2018**

J

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2018 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Luc Vanfleteren	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Service Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées l'année 2018 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Jack Hamande	Membre du Conseil
Monsieur Martin Dorme	Ingénieur Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
Monsieur Dominique Paquot	Premier Conseiller, Service Juridique

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 16 janvier 2017 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2017.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Jack Hamande
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil